MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

# Intitulé du poste

# INFIRMIEr DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

|  |
| --- |
| Direction ou service : Inspection academique de lyon Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports 245 rue garibaldi – 690003 lyon |
| Catégorie: A Points NBI :  |
| Contexte du recrutement :[ ] Poste vacant [ ] Poste susceptible d’être vacant [x] Création  |
| **Localisation administrative et géographique :** Inspection academique de lyon Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports 245 rue garibaldi – 690003 lyonMai 2021 : : regroupement régional des directeurs de séjours et des adjoints Juin 2021 : regroupement national Du 7 au 11 juin : formation de l’ensemble des encadrants sous la responsabilité et l’appui des chefs de centreDu 14 au 18 juin  : préparation du séjour 21 juin au 2 juillet 2021  : séjour de cohésion Le 5 et 6 juillet  : remise en état du site et évaluation du séjour**Localisation fonctionnelle des deux séjours de cohésion (à choisir un des deux lieux) :** **Le Lycée Horticole de Dardilly** **ou****L’Orée du bois, Village nature , Saint Martin en Haut**  |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : INFIRMIEr DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL |
| Nombre d’agents à encadrer : 41 cadres et 200 volontaires  |
| Conditions particulières d’exercice : Vacations, obligation de logement pendant le séjour de cohésion |
| Description de la structure : |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs: le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans : * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ;
* un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ;
* une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
* une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.
1. Après une première année 2019 qui a permis une préfiguration réussie dans 13 départements, le projet sera étendu en 2020 à tous les départements, y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer, et comprendra :
* Un séjour de cohésion
* une phase de mission d’intérêt général pour les jeunes qui auront bénéficié de la phase de cohésion. Elle se déroulera au cours de l’année qui suivra, dans les départements de résidence des volontaires.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. Le Préfet est responsable du dispositif dans le département et s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.Le chef de centre est appuyé dans ses missionspar 2 adjoints: * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
* **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** composée de :* **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
* **un** **infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
* **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre.

**Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées** constituent l’encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.Les compagnies d’une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d’une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d’autorité et de responsabilité du centre. |
| effectifs de la structure : 48 cadres et 200 volontaires |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités)  |
| Sous l’autorité du chef de centre et en lien avec les cadres de compagnie et les tuteurs, l’infirmier est un membre de l’équipe de soutien. Il est responsable et chargé des tâches et fonctions suivantes : 1. Référent sanitaire du centre.
* Appuyer et conseiller l’équipe de direction et les cadres de compagnie sur le plan de la santé des jeunes volontaires tant en ce qui concerne le projet pédagogique du centre que les situations individuelles.
1. Suivi sanitaire et soins infirmiers
* Assurer le suivi sanitaire et dispenser les soins infirmiers au profit des jeunes volontaires et, si besoin, des cadres.
1. Mise en œuvre de la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé prévue dans e cahier des charges:
* Repérer les jeunes volontaires qui n’ont pas réalisé, avant le séjour de cohésion, l’examen médical obligatoire des 15-16 ans ;
* après examen de leur situation individuelle, assurer l’information sur l’intérêt de rencontrer un professionnel de santé et orienter vers le médecin traitant et/ou le centre d’examen de santé de leur lieu de résidence.
1. Liaison avec les professionnels de santé et structures de soins
* Avec l’accord du volontaire et de ses parents, assurer la liaison avec les professionnels de santé du département d’origine (établissement scolaire, établissement médico-social, médecin traitant) et avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU.
1. Promotion de la santé
* Tout au long du séjour, conseiller les jeunes volontaires ainsi que les équipes d’encadrement pour faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne.

L’infirmier est présent en journée durant tout le séjour et assure une astreinte la nuit. |
| **Principaux interlocuteurs** **:** |
| [ ]  Les autres services de la direction[ ]  Les agents du ministère[x]  Les autres directions | [x]  Les services déconcentrés[ ]  Les cabinets ministériels[x]  Le secteur privé | [x]  D'autres ministères[x]  D’autres acteurs publics[ ]  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée :[ ]  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle [ ]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale[x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre  |
| Diplôme et ATTESTATION requis : diplôme d’état d’infirmier (une photocopie du diplôme sera demandée)attestation d’inscription au conseil de l’ordre des infirmiers exigéeattestation d’inscription au fichier ADELI exigéeConnaissances :* Psychologie et sociologie de l’adolescent
* Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
* Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
* Promotion de la santé
* Gestion d’évènements graves

**COMPETENCES*** Sens des relations humaines
* Sens de l’organisation
* Capacité à travailler en équipe
* Capacité au leadership et maîtrise de soi
* Disponibilité
* Sens de l’initiative
 |
|  |
|  |
| la formation  |
| Il s’engage à suivre une formation nationale qui se déroulera en février pendant les périodes de congés scolaires. Celle-ci se déroule hors région dans un département métropolitain en présence continue. *(durée, date et lieu non définis actuellement)* |

|  |
| --- |
| le contrat  |
| *1. Rémunération* : sur la base des expérimentations 2019 (notamment Puy-de-Dôme) , rémunération journalière de 91 € net (base indicative non consolidée)2. *Durée du contrat :* non consolidée (cibles 30 jours)Formation régionale : 5 jours Préparation du séjour : 7 joursSéjour du 21 juin au 2 juillet 2021 : 12 jours Repos compensateur : 4 jours 5 et 6 juillet  : 2 jours  |

**CONTACT**

Pour toute candidature,

réponse avec CV et lettre de motivation avant le

**stephane.dumas@rhone.gouv.fr**